



Mon info **prof de lycée pro**

Elise DINNAT responsable VOIE PRO
974@se-uns.org
Tel : 06.92.63.36.91

**N° 1 JANVIER 2024 - Tous nos flashs sont
visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)**

La galette ne sera pas pour tout le monde !

Comme nous vous l'avions annoncé, l'attribution des CIMM (centre d'intérêts moraux et matériaux) change de modèle selon certains critères : soit vous obtenez cette reconnaissance à vie, soit pour 6 ans.

La nouveauté vient de la portabilité de ces CIMM. Si vous changez de ministère mais que vous restez dans la fonction publique, vous conserverez vos CIMM.

De plus, si jamais, l'administration ne veut pas vous les accorder, elle devra vous en informer et vous pourrez faire un recours pour faire valoir vos droits. Le Se-Unsa peut vous accompagner dans cette procédure.

La carte scolaire : notre académie s'en sort bienmais ce n'est pas le cas partout !

La nouvelle grille n'a pas été présentée au CSE le 14 décembre faute de quorum donc on attendnnnnnnnd. On a déposé des amendements pour améliorer la répartition mais nous n'étions pas favorables à ce boycott. On vous donnera des infos dès qu'on les a ! La DGH va être une véritable prise de tête !!!

[Je consulte la carte](#)

La réforme de la voie pro : les parcours de terminale bac pro

On vous l'a déjà dit l'année de terminale sera un Y – un tronc commun puis 2 parcours possibles de 6 semaines. Soit un parcours insertion PRO avec 6 semaines de PFMP supplémentaire, soit un parcours poursuite d'études avec 6 semaines de cours (généraux et professionnel). On vous dit tout dans les 2 liens : un article ET la nouvelle grille horaire. Je joins à ce flash une affiche à positionner sur le panneau de votre établissement. ATTENTION : pour l'instant, l'aménagement de l'année de terminale n'est pas paru au BO !!

[Je lis l'article](#)

[Je consulte les changements pour la rentrée](#)

Le SE-UNSA organise une information en visio sur le calcul de la DGH suite à la réforme le lundi 29 janvier de 20H30 à 22H30 (heure REUNION). N'hésitez pas à vous y inscrire. Sinon, contactez moi et je vous explique touuuuuuut.

[Je m'inscris à la visio](#)

Le PACTE – content ? Pas content ?

On en avait parlé en début d'année : Le SE-UNSA souhaite faire un bilan objectif du dispositif. Du coup, 2 opérations sont prévues

- Une nationale : enquête à remplir [ici](#)
- Une locale : stage bilan – Mardi 2 avril, village CORAIL, Le pacte, 6 mois après où en est-on ? [Je m'inscris ici](#)

Les LDG (lignes de gestion)

Ces lignes paraissent tous les 3 ans et fixent les règles de l'avancement, des promotions, du mouvement géographique, de la mobilité professionnelle. Plus de vivier 1 et 2 pour la classe exceptionnelle (dépendra des avis du chef et du recteur), la retraite progressive est actée et l'avancement est spécifié. Cela ne nous convient pas et on l'a fait savoir (voir flash précédent)

[Je consulte le BO spécial du 7/12/2023](#)

Les allocataires IUFM – des trimestres toujours bon à prendre pour la retraite !

On en parlait dans la lettre 2sd degré, si vous avez été allocataire à l'IUFM lors de votre formation enseignant, ces trimestres pourront être comptabilisés pour le calcul de votre retraite. Le décret est paru mais pas simple car nous parlons d'archives papier !! Donc si vous êtes en possession de ces documents, il faut les transmettre à l'IUFM concerné. On vous dit tout et surtout on vous accompagne.

[Je remplis le formulaire de prise en compte des trimestres](#)

[Je m'informe sur les conditions de prise en compte de mes trimestres](#)

Quoi qu'il fait mon syndicat ?

On a soufflé mais un cyclone a soufflé plus fort que nous ! On espère que vous allez tous bien et que vous n'avez pas subi trop de dégâts. Pendant les vacances, nous sommes restés en contact avec les stagiaires qui ont reçu leur barème définitif. On s'est formé au calcul des nouvelles DGH avec la réforme des LP ; N'hésitez pas si vous souhaitez que nous intervenions dans vos établissements pour tout vous expliquer.